

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à		Départs de		Arrivées à					
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
1 h. 16 ^m matin.	5 h. » ^m matin.	6 h. 49 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	8 h. 23 ^m matin.	10 h. 40 ^m matin.	4 h. 22 ^m soir.	5 h. 51 ^m soir.	4 h. 27 ^m soir.	1 h. 8 ^m matin.
5 » 10 ^m soir.	1 » 40 ^m soir.	2 » 51 ^m soir.	3 » 56 ^m soir.	4 » 28 ^m »	5 » 51 ^m »	9 » 28 ^m »	10 » 55 ^m »	10 h. 33 — 11 h. 22 soir.	4 » 39 ^m »
10 » » »	5 » 40 ^m »	7 » 34 ^m »	8 » 46 ^m »					* * *	2 » 48 ^m soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 15^m matin.
Arrivé à Cahors — 7 h. 56^m soir.

Train de foire. — Arrivé à Cahors. — 9 h. 33^m matin.

EN VENTE

A LA LIBRAIRIE GIRMA

Boulevard Nord, Cahors :

LES

ÉTATS GÉNÉRAUX DU QUERCY

EN 1789

Seule édition complète et authentique.

144 pages grand in-8^o Jésus.

PRIX : 6 fr. 75.

Impression de luxe à deux couleurs.

Il n'a été tiré que 100 exemplaires,

85 sont déjà souscrits.

Cahors, 20 Juin.

Une lettre qui nous parvient de Paris nous assure que, hier, dans les cercles politiques les plus autorisés, on considérait les nouvelles de Berlin reçues par le gouvernement comme tout à fait favorables à la paix. Le langage des journaux, nous devons le dire, n'est pas tout à fait conforme à cette opinion. On émet, en effet, des doutes assez nombreux sur les résultats du Congrès. Nous espérons et nous croyons que les événements donneront raison à nos renseignements personnels.

La fête du 30 juin sera une fête nationale, c'est, suivant l'expression si heureuse de M. de Marcère, « la fête de la paix et du travail. » Il n'y a donc place dans ces réjouissances ni pour la politique, ni pour les vieilles rancunes. Le gouvernement, pénétré de cette pensée, a songé à associer à la fête du 30 juin non-seulement le conseil municipal de Paris, mais encore les municipalités de chaque arrondissement, auxquelles il a demandé leur concours en vue d'organiser, au milieu de la fête générale, d'autres fêtes plus intimes qui auraient ajouté à l'éclat de l'ensemble.

Malheureusement, les conseillers municipaux de Paris n'ont pas goûté cette manière de voir. Les commissions d'arrondissement sont, paraît-il, fort mal constituées. Les conseillers municipaux de Paris s'y seraient trouvés réunis aux membres des bureaux de bienfaisance, des caisses des écoles et autres.

Bref, les conseillers refusent de se rendre à l'invitation du ministre de l'intérieur, et ils ont chargé M. Hérisson, président du conseil municipal, de faire connaître leur refus au ministre par la lettre suivante :

Paris, le 15 juin 1878.

Monsieur le Ministre,

Mes collègues du conseil municipal, que j'ai dû consulter au sujet de la fête du 30 juin et des invitations qu'ils avaient reçues de vous pour les commissions d'arrondissement, me font l'honneur de me charger de vous transmettre l'expression des sentiments qui ne leur permettent pas de se rendre à ces invitations.

Le conseil municipal, vous n'en doutez pas, monsieur le Ministre, ne saurait qu'applaudir à la fête que le gouvernement prépare en l'honneur de l'Exposition universelle ; mais quant à ses membres ils ne peuvent considérer que leur rôle soit de prendre place, sous la présidence des maires d'arrondissement, dans des commissions qui ont été composées de telle sorte par l'administration, que

l'influence des conseillers y serait perdue dans des majorités dont les idées bien connues sont tout l'opposé des leurs.

Veillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de ma considération la plus respectueuse.

Ch. HÉRISSON.

La *Liberté* dit que cette lettre est infiniment regrettable, d'autant plus que la fête du 30 juin ne consistera pas à promener des emblèmes, des triangles égalitaires, et à chanter des hymnes où l'on entendrait : « Tremblez, tyrans, ennemis de la France ! » C'est, nous le répétons, la fête de la paix et du travail, et l'on peut en discuter les détails avec les membres des bureaux de bienfaisance et des caisses des écoles, sans forfaire à la foi républicaine.

« Il nous semble, ajoute la *Liberté*, qu'à ce point de vue, le conseil municipal a commis une faute ; de plus, il peut avoir compromis l'éclat de la fête qui se prépare. Cela est assurément fâcheux. »

Le *Moniteur universel* est tout aussi sévère. Il termine un article par ces mots :

« Voilà ce que, dans leurs étroits cerveaux, les conseillers municipaux ont trouvé à répondre à l'invitation patriotique du ministre de l'intérieur. Ils ne feront pas partie des commissions, parce qu'ils s'y rencontreraient avec des hommes honorables qui ne professent pas les mêmes opinions qu'eux. Un tel procédé, une pareille façon d'agir donnent tout au juste la mesure de l'intelligence, du libéralisme, de la tolérance et de l'urbanité du conseil municipal. »

Il est à désirer que les conseillers municipaux unanimement désapprouvés par les journaux républicains modérés, reviennent sur leur décision. C'est par l'exclusivisme que les pouvoirs soulèvent les plus vives inimitiés. Le jeu de l'Empire est de favoriser ces lattes intestines... à Cahors comme à Paris. L'Empire voudrait diviser le parti républicain, pour profiter de la discorde... dans les prochaines élections du Sénat.

Le Congrès.

Voici la principale dépêche de Berlin en date du 17 juin, dont le télégraphe nous a apporté avant-hier une analyse partielle :

Berlin, 17 juin, 6 heures 26 soir.

Tous les membres du Congrès dînent ce soir chez M. de Bismarck. Le secret est gardé sur la délibération de la séance d'aujourd'hui.

On assure que le Congrès a décidé que la Grèce serait admise à titre consultatif sur les questions qui la concernent et a arrêté l'ordre de ses travaux : Mais, ce sont là des bruits répandant peut-être à un résultat attendu et qui méritent confirmation.

La question de l'évacuation des forteresses semble actuellement être l'objet des préoccupations. Comment qu'il en soit, les turcs ne veulent évacuer Varna et Schoumla que lorsque les russes auront exécuté les points énumérés dans le traité de San-Stefano. Ils sont amenés à contester le caractère obligatoire du traité alors qu'il est soumis aux puissances qui n'ont pas

prononcé et lorsqu'il n'est pas exécuté par les russes. Ils paraissent appuyés dans cette résistance, qui devient plus énergique, par l'Angleterre et par l'Autriche.

On assure que l'Autriche soulève parallèlement à la demande d'évacuation par les Turcs, de Varna et de Schoumla, l'évacuation par les Russes de Widdin et de Roustchouk, pour assurer la liberté du Danube.

Contrairement aux bruits qui circulent relativement à l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine par l'Autriche, nous croyons que cette question n'a pas encore été définitivement arrêtée dans la pensée du gouvernement autrichien. On se montre dans les cercles autrichiens décidé à empêcher qu'un état serbe constitué aux portes de l'Autriche ne devienne un centre d'attraction pour les populations voisines et que sous une sorte de protectorat la Russie ne contrebalance l'influence légitime que l'Autriche doit avoir et tient à conserver dans ces pays.

L'attitude que l'Autriche prendra paraît devoir être définitivement inspirée en grande partie par les résolutions même du Congrès. Quant à la Serbie, si le Congrès consentait à l'extention de cette principauté dans une mesure qui pourrait être considérée comme menaçante pour son influence, l'Autriche prendrait des garanties et des gages, avec l'assentiment probable des puissances.

Au contraire, si les choses n'étaient pas sensiblement modifiées, il est possible que l'Autriche ne se chargerait pas d'une occupation dont, dans les milieux autrichiens, on paraît peu se soucier des agrandissements de territoire étant tenus par beaucoup pour plus onéreux que profitables.

Les demandes d'admission au Congrès se multiplient. La Perse demande à être entendue. On assure que la Grèce n'accepterait que difficilement à être entendue simplement à titre consultatif. Etant une puissance indépendante et constituée elle aurait de la peine à admettre une situation inférieure.

Berlin, 18 juin.

Les délégués du Monténégro, de la Serbie et de la Roumanie ignorent encore s'ils seront admis à être entendus par le Congrès.

La situation générale peut se résumer, aujourd'hui dans les paroles suivantes que m'adressait un diplomate :

« La situation permet toujours d'espérer une solution pacifique qui semble probable, presque certaine. Toutefois, quand la discussion prit un caractère plus particulier plusieurs difficultés importantes se révélèrent auxquelles on n'avait pas songé dans les ententes particulières de la Russie avec l'Angleterre et l'Autriche. Aussi, on s'aperçoit maintenant que le Congrès durera plus longtemps qu'on ne croyait. »

M. Petrovitch, président du Sénat Monténégro, délégué à Berlin, déclarait ce matin que le conflit turco-monténégrin était prévu ; qu'il était maintenant terminé et il espérait qu'il n'amènerait aucune complication avec l'Autriche.

Le Monténégro demande à garder ce que le traité de San-Stefano lui a donné et surtout les débouchés maritimes dont il a besoin, mais il est prêt à donner à l'Autriche toutes les garan-

ties qu'il ne laissera jamais s'établir chez lui aucune influence maritime, russe ou autre. Le Monténégro ne veut de débouchés sur la mer que pour les besoins intérieurs du pays. Il acceptera des conventions tendant à empêcher les navires de guerre d'entrer dans les ports qui lui seraient concédés ou toute autre convention qu'on voudrait lui imposer pourvu qu'il obtienne les débouchés qu'il est résolu à obtenir.

La question des juifs de Roumanie, Serbie, etc., soulevée par le mémoire des délégués de l'alliance israélite, préoccupe beaucoup. On ignore encore les arguments de la Roumanie à ce sujet. M. Ristich, délégué Serbe à Berlin, allègue qu'en Serbie, la population juive n'est que de douze cents âmes qui jouissent tous des mêmes droits que les autres. Ces juifs sont électeurs des députés et éligibles. Ils entrent dans les administrations publiques et dans l'armée. Toutefois ils ne peuvent pas s'établir hors de Belgrade, dans la campagne, mais ils peuvent circuler partout librement. L'année dernière M. Pistitch a demandé à la Skoptchina de faire disparaître cette dernière restriction afin de mettre les juifs de Serbie sur le pied d'une égalité parfaite.

Le prince Gortschakoff paraît bien mieux, mais il ne peut pas travailler beaucoup. Il passe la plus grande partie de la journée à la fenêtre du rez-de-chaussée de l'ambassade russe.

Une des physionomies les plus curieuses de Berlin est en ce moment celle de Petrovitch, caractère énergique et franc, plein de verve, et plus soldat que diplomate.

Berlin, 18 juin, 2 h. 10, soir.

La situation se complique. Les plénipotentiaires turcs sont réellement porteurs d'une note dans laquelle la Sublime-Porte déclare qu'avec ou sans congrès, elle n'évacuera pas Varna, Schoumla et Batoum, qu'elle ne reconnaîtra pas la Bulgarie du Nord indépendante, qu'elle ne paiera pas une livre de l'indemnité, et qu'elle a encore 315,000 hommes parfaitement armés pour reprendre la lutte.

Les conditions auxquelles la Porte accepterait sa défaite seraient la retraite des Russes jusqu'au Danube ; la réduction des trois quarts de l'indemnité ; l'autonomie (et non pas l'indépendance) de la Bulgarie du Nord ; les forteresses laissées debout ; Batoum port libre et Kars démantelé.

Cette note déclare également que le mouvement actuel à Constantinople n'est pas révolutionnaire, mais patriotique et anti-russe. Le Sultan est décidé à faire un pacte avec son peuple.

Ce qui vient confirmer les faits ci-dessus, c'est que copie de cette note, dit une dépêche de Londres, a été remise par Musurus-Pacha à M. Cross qui, comme l'on sait, remplace au Foreign-Office lord Beaconsfield.

INFORMATIONS

C'est aujourd'hui jeudi que le maréchal président passe à Paris la grande revue universelle. Voici les détails publiés à l'avance :

La revue commencera à deux heures et de-

mie de l'après-midi.

Le maréchal montera à cheval dans le bois, de Boulogne, au rond-point de Bagatelle, devant la grille d'entrée du château.

MM. les officiers généraux non pourvus de commandements, MM. les attachés militaires et MM. les officiers étrangers qui désireraient assister à cheval à cette revue sont invités à accompagner le maréchal président, et se réuniront, à cet effet, à la porte de Bagatelle, à deux heures un quart.

Les officiers généraux qui répondront à cette invitation auront la grande tenue de service et la culotte blanche. Les attachés militaires et les officiers étrangers devront être en uniforme.

MM. Les officiers autres que ceux désignés ci-dessus seront admis à pied sur le terrain de la revue. Ils y entreront en passant par le pont établi auprès de la tour du Moulin de Longchamps, et resteront groupés sur ce point pendant que M. le maréchal passera devant le front des troupes.

Au moment du défilé, ils viendront se placer à droite de M. le maréchal, sur le prolongement de la ligne de l'escorte.

Les mêmes dispositions sont applicables à MM. les officiers de réserve et de l'armée territoriale.

LES OBSEQUES DU ROI DE HANOVRE.

Mardi, à midi, ont eu lieu à Paris les obsèques du roi de Hanovre.

La maison mortuaire, rue de Presbourg, 7, avait été entièrement tendue à l'intérieur de draperies noires aux armes argentées sur fond bleu.

Une double rangée de lampadaires occupait les galeries du rez-de-chaussée; dans le dernier salon, était dressé le catafalque. Le cercueil, couvert de velours noir, était entouré de chardons gravés sur argent et de deux plaques commémoratives.

Dès onze heures, la foule se massait dans l'avenue des Champs-Élysées et sur les boulevards.

Dans la matinée était arrivée une députation de 97 ouvriers et bourgeois hanovriens, porteurs de couronnes envoyées par toutes les classes de la population.

LL. EE. MM. Menskausen et Windhers, ministres d'Allemagne, étaient également arrivés à Paris, envoyés par leur gouvernement pour assister aux funérailles.

Le président de la République s'était fait représenter par son fils, Emmanuel de MacMahon, et Lansdorff, de Broye, d'Abzac et de Vaugrenant.

Le cortège s'est mis en route à midi et demie; le cercueil a été placé sur un magnifique char traîné par six chevaux et surmonté d'une immense couronne de fleurs naturelles, de forme de la couronne de Hanovre.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. le comte de Blacas, le secrétaire particulier de M. le comte de Chambord; M. Winthorst, ex-ministre d'Etat, et deux autres anciens fonctionnaires de la cour de Hanovre.

Un escadron de la garde républicaine et un escadron de cuirassiers ouvraient la marche, puis venaient la musique du 102^e de ligne, la garde républicaine à pied, deux bataillons des 101^e, 102^e et 103^e de ligne, une batterie d'artillerie et les deux autres bataillons du 103^e de ligne.

Les drapeaux et les tambours étaient voilés de crêpe.

La voiture du clergé était immédiatement suivie de la domesticité de la maison royale.

Le char disparaissait sous des monceaux de couronnes; d'autres couronnes étaient portées sur les côtés par les membres de la députation hanovrienne.

Parmi les personnages qui suivaient le corbillard, citons :

Le prince de Galles, le duc d'Aoste, don François d'Assise, le maréchal Canrobert, l'amiral Pothuau, M. de Gramont, M. de Metternich, M. de Marcère, le général Borel, M. de Chabaud-Latour, l'amiral La Roncière, l'amiral Jorien de La Gravière, le duc de Nemours, le préfet de la Seine et le préfet de police.

Le corps diplomatique était au grand complet; les attachés militaires de toutes les puissances assistaient aux obsèques en grand uni-

forme.

La cérémonie religieuse a eu lieu à la chapelle de la rue Chauchat.

Le Congrès littéraire.

Lundi, à une heure et demie, a eu lieu au Théâtre du Châtelet, sous la présidence de Victor Hugo, la grande séance d'ouverture du Congrès littéraire international.

Tout ce que Paris compte de littérateurs, d'écrivains, de notabilités était présent.

La composition de la salle ressemble à celle des premières représentations.

Dans les loges on remarque M. Bardoux, ministre de l'instruction publique.

Des banquettes en velours rouge ont été disposées sur la scène, c'est là qu'ont pris place les délégués du Congrès.

Une grande table éclairée par des candélabres, est réservée pour M. Victor Hugo et le bureau.

A deux heures moins quelques minutes, M. Victor Hugo apparaît. Il est salué par une triple salve d'applaudissements.

M. Victor Hugo est en redingote noire. Dès que les applaudissements lui permettent de prendre place au fauteuil, il déclare la séance ouverte et donne la parole à M. Edmond About :

M. Edmond About rappelle que la pensée d'un congrès littéraire international est née en même temps que l'Exposition.

« La situation actuelle est heureuse pour l'écrivain; le public actuel est plus généreux que Mécène ou Louis XIV. Les gens de lettres et les auteurs dramatiques ont fondé deux puissantes associations, qui protègent les droits de leurs membres. Ce qui manque, c'est la protection des droits de l'écrivain étranger; il reste à faire une loi internationale réglant cette lacune; il faut qu'une pièce ou qu'un livre ne puisse être publié à l'étranger sans son consentement.

« Cette loi, que nous appelons de nos vœux, ne sera l'œuvre ni d'un jour ni d'un homme. C'est pour accélérer cette œuvre que les écrivains étrangers ont été conviés à ce congrès.

« Nous ne pouvons que préparer cette loi, et non la faire; mais, en toutes choses, la raison tôt ou tard a raison. »

M. Victor Hugo se lève et prononce un discours, chaleureusement applaudi à différentes reprises, et dont voici quelques passages :

Ce qui fait la grandeur de la mémorable année où nous sommes, c'est que par dessus toutes les rumeurs et les clameurs... elle donne la parole à la civilisation.

On peut dire de cette année que c'est une année obéie. Elle remplace cet ordre du jour : « La guerre ! » par cet ordre du jour : « La paix ! »

L'industrie cherche l'utile, la justice cherche le vrai et la littérature cherche le beau...

Vous êtes, messieurs, les combattants pacifistes, vous apportez ici les rayonnements des renommées, soyez les bienvenus.

Littérateurs et philosophes, lutteurs et penseurs, la France vous salue...

Messieurs, votre mission est haute. Vous avez qualité, sinon pour édicter des lois, du moins pour les voter.

La littérature, c'est le gouvernement du genre humain par l'esprit humain.

La propriété littéraire a été niée jusqu'à présent et est niée dans un but d'asservissement.

Messieurs, toute la sagesse humaine est dans ces mots : conciliation et réconciliation.

Conciliation pour les idées, réconciliation pour les hommes.

On lit dans le Siècle :

Les journaux bonapartistes répandent le bruit de la démission de M. Girerd, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'agriculture et du commerce. On connaît les motifs de la profonde rancune que nourrit la bande impérialiste contre M. Girerd depuis qu'il a eu le courage de révéler à la tribune de l'Assemblée nationale l'existence du fameux comité de l'Appel au peuple. Il ne s'agit pas de travestir, en les tronquant, les écrits d'un galant homme pour lui faire quitter un poste où il rend les plus sérieux services, et les feuilles bonapartistes se rendront simplement ridicules en portant cette fausse nouvelle.

Mercredi dernier, M. Victor Istoczy, membre du parlement Hongrois, a fait une proposition, pour le moins singulière, tendant à in-

viter le gouvernement austro-hongrois à demander au congrès la restitution de la Palestine au peuple juif.

Le Sénat russe, devant lequel avait été porté en dernier ressort le jugement du tribunal qui, conformément à la décision du jury, acquittait Vera Zassoulitch de l'inculpation d'assassinat, vient de rendre sa décision, qui annule verdict et jugement, et renvoie l'affaire devant un autre tribunal. Voici comment, d'après le *Journal de Saint-Petersbourg*, est annulé cet arrêt :

Après une délibération de trois heures, M. le sénateur président annonce la décision du Sénat sur l'affaire Zassoulitch.

Le jugement du tribunal d'arrondissement et la déclaration des jurés sont annulés pour violation des articles 575 et 576 du Code de procédure criminelle, et l'affaire est renvoyée devant le tribunal d'arrondissement de Novgorod pour être soumise à une nouvelle instruction.

Le général du génie Chareton a succombé aux suites d'une longue et douloureuse maladie de cœur.

Durant la guerre, le général Chareton était à Sedan et a subi la dure capitulation qui a livré notre armée à la Prusse.

Rentré en France, il a consacré toutes ses forces, toute son activité à la révision des lois militaires, et l'on peut dire que nul n'a plus contribué à doter notre pays des institutions qui lui étaient indispensables.

Le nom du général Chareton est indissolublement attaché à la loi d'organisation générale et la loi des cadres.

Après la mort du marquis de Chasseloup-Laubat, le général Chareton pouvait seul, en effet, recueillir sa lourde succession.

Non content de prendre une part aussi active aux travaux du Parlement et de la commission des 45, le général Chareton, dont les aptitudes spéciales étaient connues et appréciées au ministère de la guerre, s'est occupé de la défense du pays.

Il a été le collaborateur le plus dévoué du général de Rivière, et il faut lui reporter — en grande partie — l'honneur de ces travaux défensifs, un peu minutieux peut-être, trop développés suivant quelques-uns, mais qui ferment notre frontière et rendent l'invasion bien difficile, sinon impossible.

Au sein de l'Assemblée nationale, le général Chareton, estimé de tous ses collègues, a fermement et loyalement servi la République.

Soldat avant tout, il s'est abstenu soigneusement de se mettre en avant dans les débats politiques. Mais il est du nombre de ceux qui ont pensé que pour porter l'uniforme on n'en est pas moins tenu de respecter les lois de son pays. Son vote a toujours été acquis à la République.

Le général Chareton a été enlevé par une maladie de cœur.

Les travaux excessifs auxquels il s'est livré, le zèle infatigable qu'il a déployé ont hâté sa fin.

Depuis longtemps déjà il souffrait cruellement du mal qui devait l'emporter; mais tout à la mission que son patriotisme s'était imposée, il se refusait un repos nécessaire et à coup sûr bien gagné.

Il meurt au service de la patrie, c'est tomber en soldat.

Le *Petit Lyonnais* avait annoncé que M. Paul Breton, député de l'Isère, était mort en libre-penseur et avait refusé les secours de la religion. M. Meunier, ingénieur des ponts et chaussées, gendre de M. Paul Breton, a adressé à la feuille de la rue Grôlée la rectification suivante :

M. Breton, mon beau-père, a formellement accepté l'assistance du clergé, non-seulement à son dernier moment, mais encore plusieurs jours avant sa mort.

La dernière séance du congrès catholique a été marquée par l'émission de divers vœux relatifs notamment au repos du dimanche, à l'extension de la publicité de la presse catholique, à la fondation d'une école libre des

beaux-arts, etc., etc. On a donné ensuite pour la seconde fois lecture de l'adresse au Souverain Pontife, puis plusieurs orateurs ont pris successivement la parole : M. de Loverdo, sur le respect dû à la mort; M. Baudouin, sur la situation des universités catholiques, M. de Belcastel; sur l'œuvre du Vœu national au Sacré-Cœur. Enfin, Mgr l'évêque de Calcutta a fait ressortir les enseignements du congrès dans un langage qui a été couvert d'applaudissements et qui a dignement clos la session de 1878.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIIONALE.

L'impression des **Etats Généraux du Quercy en 1789** est terminée. Nous prions les souscripteurs de l'extérieur de vouloir bien faire prendre les dernières livraisons dans nos bureaux.

Chemin de fer de Paris à Orléans

UNE SEMAINE A PARIS

TRAIN DE PLAISIR

AVIS AU PUBLIC

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans a l'honneur de prévenir le public, qu'un train de plaisir sera organisé pour Paris le 24 juin courant. Il ne sera admis que des voyageurs de 2^e et de 3^e classes.

Le départ aura lieu à 5 heures du matin.

Le retour de Paris aura lieu le mardi 2 juillet.

Prix des Places (aller et retour) :

Cahors à Paris : 2^e classe, 45 fr.; 3^e classe, 32 fr.

Les membres de la Chambre des députés, délégués par la Commission d'enquête pour visiter le Lot, sont MM. Lur Saluces, député de Bordeaux; Faye, député de Marmande; Jozon, député de Fontainebleau; Crozet-Fourneyrou, député de St-Etienne. L'écart des voix qui s'est produit, le 14 octobre dernier, témoigne de l'odiense pression exercée sur les électeurs par un parti qui ne recule devant aucune manœuvre et aucune calomnie.

Un journal de Cahors a dit, d'après un autre journal bonapartiste comme lui, que M. Calmon, en sa qualité de président des chemins de fer de l'Etat, recevra une indemnité de 30,000 fr. Cela est tout simplement un mensonge; mais un mensonge de plus vaudra une bonne note de plus aux deux journaux... parmi les chefs de la faction.

Nous avons à enregistrer un acte de sagesse.

M. le comte d'Ayguèsvives, député bonapartiste invalidé, renonce à se représenter aux élections de Toulouse pour l'élection du 7 juillet.

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

Séance du 4 juin

Présidence de M. Relhié, maire

Le Conseil municipal de Cahors a tenu, le 4 juin courant, une séance dans laquelle ont été traitées des questions ayant pour la ville une certaine importance et dont nous allons rendre compte.

Vingt-deux membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, il est voté une somme de 100 francs à distribuer, à titre de secours, aux familles nécessiteuses des hommes de la commune, appelés pour les exercices de l'armée territoriale.

Un secours de 100 fr. est accordé au sient Huillet, ancien garçon de la bibliothèque.

MM. les répartiteurs de la commune avaient adressé un mémoire tendant à démontrer que, la population renfermée dans la presqu'île de

Cahors, n'atteignant pas le chiffre de 10,000 habitants, la loi de juin 1876 n'était pas applicable à notre ville, et l'assiette de tous nos impôts devait être modifiée, en prenant pour base une population inférieure à dix mille habitants.

Or, il résulte des lois et instructions sur la matière, qu'une rivière traversant une ville ne peut point cesser l'agglomération; les habitants des faubourgs Saint-Georges et Cabessut font partie de l'agglomération. Des lors, il n'a pu être donné suite à la pétition de MM. les députés.

Divers crédits sont ouverts au budget pour grosses réparations et supplément d'entretien des chemins ruraux, pour solde de terrains affectés à la voirie urbaine, pour équipement des gardes champêtres et autres objets.

Une somme de 1,100 fr. sera affectée, comme fonds de concours à l'Etat qui se propose de restaurer le chemin qui longe le Lot entre le pont Neuf et la rue Fraysse, au-dessous du jardin Ferando à Cabessut.

Sur divers rapports de M. Ponzergues, au nom de la commission des travaux publics, le Conseil décide qu'une partie de la rue Fondue sera macadamisée, que la même modification sera faite à la chaussée de la rue Nationale, entre la rue Fénelon et la rue Brives; il alloue une somme de 600 fr. pour la réparation de la toiture de l'église St-Urcisse.

Une pétition qui avait pour but de demander que la maison Delbru, située en face de l'église St-Urcisse, fût démolie, afin de créer une place sur ce point, n'est pas prise en considération.

Sur le rapport de M. Bousquet, au nom de la commission des finances, le Conseil donne son avis favorable sur les budgets de l'hospice, du bureau de bienfaisance et de l'asile d'Arnis; il vote le budget supplémentaire municipal pour l'année 1878.

M. le préfet ayant fait connaître au Conseil que des études définitives allaient être entreprises pour l'édification de l'école normale primaire; que l'examen des divers terrains pour lesquels des propositions avaient été faites, avait amené l'adoption d'un grand nombre de ces terrains, le Conseil était appelé à donner son avis sur les emplacements qu'on lui signalait. Ces emplacements étaient: celui de M. Carrié, à Ste-Croix; celui de MM. Combarieu et Couderc, aux Hortes; enfin, celui de M. Bouyssou à Cabesut.

Sur un rapport de M. Combarieu, et à la suite d'une longue discussion à laquelle ont pris part plusieurs membres, un vote au scrutin secret a eu lieu et les préférences du Conseil se sont manifestées dans l'ordre suivant:

- Terrain Carrié;
- Terrain Combarieu;
- Terrain Bouyssou.

L'école communale de Duravel, dirigée par M. Combes, vient d'obtenir un succès aux examens qui ont eu lieu à Puy-l'Evêque, les 18 et 19 juin, pour le certificat d'études.

Quatre élèves, à peine âgés de 12 ans, ont été reçus.

Qu'il nous soit permis d'adresser à ce bon directeur, nos félicitations les plus sincères, pour son zèle et son dévouement dans l'accomplissement de sa tâche à la fois pénible et modeste.

Un abonné.

ACADÉMIE DE TOULOUSE.

Lycée de Cahors.

CLASSES.	FACULTÉS.	1 ^{er}	2 ^e
Math. élément.	Physique.	Pascalie;	de Bel'efond
Math. préparat.	Mathém.	Barbier;	Bousquet.
Philosophie.	id.	Lescalle;	Castagné.
Seconde.	id.	Delpech;	Lescalle.
Quatrième.	Géographie.	Talou;	Bariéty.
Cinquième.	Allemand.	Mercié;	Bergon.
Sixième.	id.	Valade;	Mercié.
Septième.	Thème lat.	Souilhon;	Laur.
Huitième.	Calcul.	Vienssens;	Marbot.
CLASSE PRIMAIRE.			
1 ^{re} division.	Histoire.	Bénech;	Manhiabal.
2 ^e division.	id.	Gratacap;	Boisse.
3 ^e division.	id.	Vargues;	Mendaille.
4 ^e division.	id.	Pinel;	Mignot.
COURS SPÉCIAUX.			
2 ^e année.	Orthographe.	Lacrouz;	Sers;
1 ^{re} année.	Physique.	Monbru;	Dentraygues
Année prép.	Ecriture.	Tulle;	Barriéty.

Le censeur des Études,

T. DURAND.

« On lit dans l'Echo de la Dordogne du 15 juin :

« Le terrible phylloxera continue ses ravages. On signale son apparition, ou du moins on la craint, d'après certains indices, dans un ou deux vignobles vers Agonac.

Théâtre de Cahors.

Spectacle du Jeudi, 20 Juin 1878.

A la demande Générale

Les Cloches de Corneville, opéra-comique en 4 actes, musique de Robert Planquette.

Bulletin météorologique.

Cahors, le 20 juin 1878.

Thermomètre centigrade.	8 h. matin.	+ 21°	
	12 h.	+ —	
	4 h. soir.	+ —	
HEURES.	BAROMÈTRE.	CIEL.	VENT.
1 h. soir.	76 ⁷ mm	Bea.	O
4 h. "	"	"	"

Paris, 20 juin.

Hausse de baromètre continue. — Amélioration générale. Vent O. modéré au Pic du Midi. Hauteur barométrique: 762 Dunkerque. — 765 Brest, Paris, Lyon, Biarritz.

Pour la chronique locale: A. Laytau.

DERNIÈRES NOUVELLES

Correspondance particulière du Journal du Lot.

Paris, 19 juin, soir.

Le conseil municipal de Paris a voté hier au soir, un crédit de 60,000 francs pour l'illumination des monuments de Paris le 30.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot.)

Paris, 20 juin, 2 h. soir.

Aucune décision importante n'a été prise hier dans le Congrès.

Les nouvelles de la santé de l'empereur Guillaume sont bien moins favorables.

Bourse de Paris

Cours du 20 juin.

Rente 3 p. %	75.40
— 4 1/2 p. %	105.25
— 5 p. %	112.42 1/2

VALEURS DIVERSES	CLOTURE du 19 juin	CLOTURE précédente
Banque de France	3.165 »	3.163 »
Crédit foncier	885 »	876 25
Orléans-Actions	1.148 75	1.150 »
Orléans-Obligations	358 »	357 50
Suez	771 25	773 75
Italien 5 %	76 90	76 80

Etude de M^e Scipion DELBREIL, avoué à Cahors.

Vente de Biens Immeubles

DÉPENDANT D'UNE FAILLITE.

Adjudication fixée au 7 juillet prochain, en l'étude de M^e Saint-Roch Veissy, notaire à Frayssinet-le-Gélat.

Par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du quinze mai mil huit cent soixante-dix-huit, le sieur Benjamin Barrau, propriétaire, habitant et domicilié de la ville de Cahors, agissant en qualité de syndic de la faillite de Raymond Paillé fils, quand vivait, charbonnier, habitant et domicilié de la commune de Frayssinet-le-Gélat, a été autorisé à faire vendre, dans les formes voulues par la loi, les immeubles ci-après désignés, dépendant de la faillite dudit Paillé:

Biens à vendre:

- 1^o Un jardin situé au bourg de Frayssinet-le-Gélat, figurant au plan cadastral de cette commune, sous le n^o 967, section D, d'une contenance de trois ares trente centiares environ; de tous côtés clôturé par des murs élevés, et longé au midi par la route départementale n^o 10;
- 2^o Une terre partie ensemencée en luzerne et

partie plantée en vigne faisant partie des n^{os} 480 et 481, section D, appelée au Bout de l'Apparet, d'une contenance approximative de cinquante ares, tenant des couchant et midi aux propriétés de François Maisonhaute et héritiers Condamine, du levant, à propriété de Thérèse Paillé, épouse Lapouge, et du nord, à la route départementale n^o 10;

3^o Une terre labourable appelée de la Peyre Pincade, figurant audit plan, section B, sous les numéros 1560, 1561, 1565 et 1566, d'une contenance approximative de soixante-dix ares, le tout joignant;

4^o Une terre labourable, appelée aussi à la Peyre Pincade, située au nord-ouest de la terre portée à l'article précédent, comprenant les numéros 1537, 1558 et 1559 desdits plans et sections et d'une contenance totale de cinquante-deux ares environ;

5^o Une terre et bois, appelés à Las Nongayrelles et au Pech Sauvage, divisés en deux articles par le chemin de grande communication, allant de Saint-Caprais à la route départementale numéro 10 et acquis de Pierre Hébrard, de Villefranche-de-Belvez.

Tous ces immeubles sont situés dans la commune de Frayssinet-le-Gélat, canton de Cazals, arrondissement de Cahors.

Ils seront vendus aux enchères par devant M^e St-Roch Veissy, notaire audit Frayssinet-le-Gélat.

L'adjudication en sera faite le sept juillet prochain, à l'heure de dix du matin, en l'étude dudit M^e St-Roch Veissy, sise audit Frayssinet-le-Gélat, où se trouve déposé le cahier des charges, et sur la poursuite de M^e Delbreil, avoué constitué par M. Barrau.

Elle aura lieu en cinq lots, composés comme suit:

Le premier de l'article premier du présent placard, sur la mise à prix de cent francs, ci. 100 fr.

Le second de l'article deux sur la mise à prix de quatre cents francs, ci. 400 fr.

Le troisième de l'article trois sur la mise à prix de cent francs, ci. 100 fr.

Le quatrième de l'article quatre sur la mise à prix de cent francs, ci. 100 fr.

Et le cinquième de l'article cinq sur la mise à prix de cinquante francs, ci. 50 fr.

A Cahors, le vingt juin mil huit cent soixante-dix-huit.

L'avoué poursuivant,

DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le juin mil huit cent soixante-dix-huit, Fo case reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé: GIBBERT, receveur.

AVIS

A toutes les personnes qui se Disposent à aller visiter l'exposition universelle:

Nous recommandons tout particulièrement la Maison Ad. GODCHAU, Vêtements pour Hommes et Enfants, 12, rue du Faubourg Montmartre.

C'est la Maison connue pour vendre le meilleur marché de tout Paris; nous engageons vivement nos lecteurs à s'y adresser en toute confiance.

Succursale, 75, rue de Rivoli, 75, au coin de la rue de la Monaie.

Envoi franco du magnifique Catalogue-Album illustré à toute personne qui en fait la demande

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Supplément du Journal du Lot 20 juin 1878. (40)

LES ONZE

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

Par Adolphe FAVRE.

Seconde Partie.

L'ÉCHAFAUDAGE

Un cri terrible sortit d'un nuage de poussière: Michel était tombé sur le sol, le sang s'échappait d'une large blessure à la tête.

Le pauvre jeune homme était sans connaissance.

Quant à Lapoulotte, il avait saisi avec violence l'une des perches et s'était laissé aller jusqu'à terre, où il s'était allongé dans un moment immobile, pour faire croire à sa innocence.

Letrapu, qui avait coupé une corde, attendant le temps de passer sur un autre échafaudage.

Tous cela n'avait duré qu'une seconde. Aussitôt les ouvriers s'étaient précipités vers Michel, Blondel à leur tête.

— Qu'y a-t-il donc? demanda-t-il au comte qui regardait la scène d'un air de compassion hypocrite.

— Un de vos ouvriers...

— Tombé d'un échafaudage?

— Presque sur mes épaules, le malheureux!

Et le comte rentra dans la cabane en époussetant son jabot.

Blondel s'était approché et avait reconnu Michel.

— Oh! pauvre jeune homme, dit-il, quel sort funeste le poursuit!

— Queu malheur! bon Dieu! queu malheur! répétait Letrapu.

— Mais comment c'est-y arrivé? demanda Lapoulotte.

— Il faut transporter le blessé chez lui, dit Blondel, là tout près, et appeler un médecin.

— J'y cours, dit un des compagnons.

— Moi aussi, dit un autre, deux valent mieux qu'un.

En attendant, on cherchait à étancher le sang qui sortait de la plaie, lorsque la foule s'ouvrit devant une femme qui criait:

— Un ouvrier blessé! mort peut-être!

Qui donc?

C'était Mariette qui revenait de l'Hôtel de ville où elle n'avait pas rencontré madame Lepelletier.

Elle fit quelques pas et arriva près du lieu où le jeune homme était étendu et poussa un terrible gémissement.

— Michel! c'est Michel! mon pauvre enfant. Oh! il n'est pas mort, c'est impossible, Dieu ne m'a pas enlevé mon dernier espoir de salut.

— Le cœur bat encore, dit Blondel, rassurez-vous; seulement il faut de prompts secours.

— Il aura tous les secours possibles, car, pour le soigner, je ne suis plus malade.

Dix ouvriers soulevèrent Michel et lui faisant un lit de leurs vingt bras réunis, l'emportèrent sans secousse.

Au moment où le cortège se mettait en marche, Mariette se retourna et vit sur le seuil de la cabane le comte parlant à Letrapu et à Lapoulotte.

— Oh! se dit-elle, cette chute n'est pas un accident, Michel est la victime d'un crime. Je le saurai.

En effet, le comte, d'une voix qui ne pouvait être entendue que de ses interlocuteurs disait à Letrapu:

— En reviendra-t-il?

— Je ne crois pas, répondait l'hercule.

— Il était temps, monsieur le comte, ajoutait Lapoulotte, il vous a reconnu; c'est le futur de la petite.

— Parfait! Vous êtes d'excellents serviteurs; mais, silence! la mère nous regarde,

et je crains plus cette femme que toutes les puissances de la terre.

Michel fut transporté chez Mariette et, là, reprit connaissance.

Un médecin arriva suivi bientôt d'un deuxième.

Le blessé fut visité.

Aucun membre n'était fracturé.

La plaie qu'il avait à la tête fut pansée.

Les docteurs déclarèrent que, si le malade supportait la crise qui allait survenir, il serait sur pied en peu de jours, les blessures à la tête n'étant dangereuses que sur le coup.

Cela calma un peu les inquiétudes de la mère Taupier et de Blondel.

Cependant le comte de Rheinberg, après avoir examiné quelques papiers sur le bureau de Blondel, voyant la nuit approcher, se leva et prit son feutre pour se retirer.

Les individus qu'il avait amenés avec lui s'étaient dispersés.

Le chantier était vide. L'accident subi par Michel avait fait cesser les travaux.

Le comte allant pour franchir le seuil de la porte, y trouva un homme, le chapeau rabattu sur les yeux, les bras croisés, qui barrait le passage.

Cet homme était là impassible.

Le Hollandais, surpris, lui dit:

— Que voulez-vous? je n'ai pas le temps de vous entendre.

— Vous le prendrez, monsieur l'archi-

te, fit le nouveau venu d'un ton hautainement railleur et en relevant les ailes de son feutre.

— Le prévôt des marchands! murmura le comte. Ah! je disais aussi, cela va trop bien!

II

MARI ET MAGISTRAT

Le prévôt, sans plus s'occuper du comte, se retourna et fit un signe au dehors.

Plusieurs inconnus s'approchèrent vivement.

Il leur parla quelques instants à voix basse et ceux-ci s'éloignèrent aussitôt de divers côtés, comme font les tirailleurs qui s'espacent autour du bastion menacé.

Rien de toute cette manœuvre n'échappa au comte de Rheinberg.

— Oh! oh! se dit-il, ce mari ne serait-il pas aussi mari que je le croyais... et le magistrat serait-il plus habile que je ne l'avais supposé? Nous allons le savoir.

Il composa son maintien, fit disparaître de son front élevé toute trace de crainte et attendit presque souriant.

Le prévôt des marchands revint à lui, après avoir fermé soigneusement la porte.

(A suivre.)

L'EXPOSITION UNIVERSELLE Illustrée.
Sommaire du numéro de Juin.

Texte : Partie officielle. — Chronique, par Adelin. — Section française : L'Administration des Eaux et Forêts, par H. de la Blanchère. — Les sections étrangères : Les Pays-Bas, par Malo. — La Raison d'Etat, par L. de Fresnes. — La porte Rapp, par L. de Fresnes. — Section italienne : L'amour rend aveugle, par Octave Lacroix. — La Pisciculture, par L. de Fresnes. — Inauguration des concerts du Trocadéro, par Adelin. — Section des animaux vivants par Adelin.

Gravures : Section italienne : L'amour rend aveugle. — Section italienne : La Raison d'Etat. — Le Trocadéro : La Pisciculture.

Le 20 Juin, les visiteurs de l'Exposition auront pour se guider, un livre portatif de 200 pages, avec 16 plans et des vignettes, intitulée : LES CURIOSITÉS DE L'EXPOSITION DE 1878 (un franc). Edité par Ch. Delagrave et rédigé par MM. Gautier et Desprez. Ce n'est ni un catalogue, ni une réclame, c'est un guide qui décrit les choses à voir et qui indique leur place.

Crédit Foncier de France

Prêts réalisés en argent.
Le crédit Foncier fait en argent, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des terres et maisons et du tiers de la valeur des bois et vignes, des prêts hypothécaires amortissables en 60 ans, moyennant 5 fr. 87 %

pour les prêts sur propriétés urbaines, et de 5 fr. 82 % pour les prêts sur propriétés rurales.

Par ces annuités régulièrement payées pendant 60 ans, on est complètement libéré, sans avoir besoin de s'occuper du remboursement du capital.

Les emprunts sont néanmoins toujours remboursables, à la volonte de l'emprunteur. — Les libérations anticipées partielles ou totales peuvent être faites en argent ou en obligations foncières 5 % acceptées au pair, quelqu'en soit le cours.

S'adresser à MM. les notaires, ou au Crédit Foncier, à Paris, 19 rue Neuves des Capucines.

SANTÉ A TOUS adultes et enfants
rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès
100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os : elle rétablit l'appétit ; bonne digestion et sommeil rafraichissant ; combattant depuis trente ans avec un variable succès les mauvaises digestions (dyspepsies, gastrites, gas-

troentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausées et vomissements après repas ou en grossesse ; aigreurs, congestions, inflammation des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, plithisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie, ; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaut) ; de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalscière. — N° 49, 871 : M^{me} Marie Jolie, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatuosité, spasmes, et nausées. — N° 46, 270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — M^o 46, 218 ; M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744 ; le docteur-médecin Shorland, d'une hydrodisie et constipation. — N° 49, 522 : M.

Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalscière enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : œillets, ail, etc., ou boisson alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalscière chocolatée, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Cahors. Vinet, pharmacien, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co, limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

Livret des familles.

MM. les maires du département du Lot trouveront à l'imprimerie Layton le Livret de Famille à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

OBLIGATIONS A LOTS COMMUNALES ET DÉPARTEMENTALES 1875

DU CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Ces obligations, remboursables à 500 fr., rapportent 20 fr. par an, payables en deux coupons de 10 fr. le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet.

Quatre Tirages par an.

Tirage du 22 juin courant :
1 Lot de... 100,000 fr.
1 Lot de... 30,000 fr.
4 Lots de... 10,000 fr.
10 Lots de... 3,000 fr.

La Banque Nationale délivre à bureau ouvert ces Obligations à 487,30 (Coupon de juillet détaché.)

LE PROCHAIN TIRAGE AURA LIEU LE 22 JUIN COURANT. Ainsi que le démontre le tableau comparatif qui suit, les Obligations 1875 sont plus avantageuses que toutes les obligations à lots similaires du Crédit Foncier et de la Ville de Paris.

NOMBRE D'OBLIGATIONS	NOMS DES VALEURS	TAUX DE REMBOURSEMENT	COURS ACTUEL	INTÉRÊT ANNUEL	LOTS ANNUELS	NOMBRE de TIRAGES
437.618	Ville de Paris 1855 60..	500	510	15	900.000	2
600.000	— 4865.....	500	525	20	1.140.000	4
500.000	— 1875.....	500	504	20	900.000	4
258.000	— 1876.....	500	502	20	500.000	4
400.000	Oblig foncières 1853 4 0/0	500	502	20	800.000	4
400.000	— 1863 4 0/0	500	500	20	800.000	4
400.000	Communales 1875 4 0/0..	500	487 50	20	800.000	4

Adresser les demandes à la BANQUE NATIONALE, 10, place Vendôme, à Paris (Livraison immédiate des titres.)

Atelier de Reliure
CARTONNAGES, BOITES EN TOUS GENRES.

J. SARRAZIN, FILS

rue Brives, près le boulevard Sud, à Cahors.
PRIX MODÉRÉS.

5 Fr. PAR MOIS depuis 20 fr. jusqu'à 100 FR. d'achat

Au-dessus de CENT francs le paiement est divisé en 20 mois

PAR MOIS Fr. 5 depuis 20 fr. jusqu'à 100 FR. d'achat

CRÉDIT LITTÉRAIRE & MUSICAL

MAISON ABEL PILON PARIS — 33, rue de Fleurus, 33 — PARIS

A. LE VASSEUR, Gendre et Successeur Libraire-Éditeur

Dictionnaires VINGT MOIS DE CRÉDIT Encyclopédies

Histoire — Géographie — Littérature — Sciences — Voyages

Ouvrages illustrés — Gravures — Publications artistiques — Musique, — etc.

GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL DE LA FRANCE, DE L'ALGÉRIE & DES COLONIES 106 Cartes coloriées et Texte contenant la matière de 10 vol. in-8°, — 2 vol. in-folio, reliés : 425 fr.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

M^{me} LINON

FLEURISTE

Galerie de Fontenille boulevard Nord, à CAHORS.

Grand assortiment de Bouquets d'Église ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; Galons et devant d'autel brodé or.

Sterilité de la Femme

constitutionnelle ou accidentelle, complètement détruite par le traitement de M^{me} LACHAPELLE, maîtresse sage-femme, professeur d'accouchement. — Consultations tous les jours de trois à cinq heures, rue du Mont-Yahor, 27, près les Tuileries, à Paris.

TOPIQUE DULAC

Guérison radicale des cors aux pieds

Seul dépôt général, pharmacie LACOMBE, à Cahors

S'expédie contre 1 fr. timbres-poste

PHÉNOLINE DULAC

Le plus puissant spécifique des maux de dents cariées

Prix : 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE, à Cahors

LIQUEUR VINEUSE

dite essence Bordelaise pour l'amélioration des vins de table

Dose pour 2 barriques 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE à Cahors

A VENDRE

EN BLOC OU EN PARCELLES
LE DOMAINE DE RÉVEILLON

situé dans la commune d'Alvignac, près de la station de Rocamadour, composé de Bois, Pâtures, Prés, Terres labourables, Bâtements en très bon état. S'adresser pour les renseignements sur les lieux à M. Delfour, propriétaire.

FRANCE 5 fr. **PEAU DU VISAGE** FRANCE 5 fr.

LE LAIT ANTÉPHÉLIQUE
pur ou coupé d'eau, dissipe
ROUSSEURS, HALE
MASQUE DE GROSSESSE
ROUGEURS, TEINT COUPEROSÉ
RIDES PRÉCOCES
TEINT FARINEUX
BOUTONS

Conserve la peau du visage claire et fine.

Paris GRANDES

LAFFARGUE, CONSTRUCTEUR

MÉCANICIEN, breveté s. g. d. g.

A PRAYSSAC (LOT)

Manège Laffargue spécial pour Lattenses à bras (système Suisse) Moulins à farine, Pompes d'irrigation, Scieries, etc.

Manège seul, prix 400 fr. Manège avec battense, 600 fr. Deux chevaux en 10 heures font rendre à la machine 60 hectolitres de blé. — Ventilateurs de 60 à 100 fr. — Trieurs de grains pour agriculture et meunerie de 185 à 250 fr. — Charue vigneronne à brancards pour un cheval 55 fr. — Pressoirs à vendange, système universel Mabillet de 170 à 1,000 fr. — Foulloirs à vendange de 60 à 170 fr. — Presse à huile Laffargue de 700 à 800 fr. — Turbines à chambre d'eau en fonte, pour moulins de ruisseaux, permettant d'utiliser les eaux d'été et celles d'hiver avec de grandes variations de chute (la dépense d'eau peut varier de simple au double sans perte de rendement.) — Huilerie, Transmission du mouvement, etc. Etant en relation avec la majorité des constructeurs, M. Laffargue s'engage à fournir toutes les machines que l'on désirera, garanties bonnes de fonctionnement et de solidité. — NOTA. Pour éviter tout retard, prière d'envoyer les demandes de machines quelque temps avant l'époque où on désirerait s'en servir. — Se méfier des contrefaçons.

Eaux minérales de Miers

GARE DE ROCAMADOUR

HOTEL CARBOIS

A Alvignac (Lot).

L'Hôtel Carbois, le premier que l'on trouve en arrivant de la gare de Rocamadour à Alvignac, jouit d'une réputation justement méritée. Les étrangers qui fréquentent cet Etablissement, y sont l'objet de attentions les plus délicates. Chacun se plaît à le reconnaître.

M. CARBOIS, le seul de la commune d'Alvignac, actionnaire de la Fontaine minérale, offre à tous ses clients de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

Omnibus à tous les trains pour conduire les voyageurs de la gare de Rocamadour à l'Hôtel Carbois.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS.

PIANOS OBLIQUES.

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

Grand Hôtel de Champagne et Mulhouse

CHAMBRES & CABINETS CONFORTABLEMENT MEUBLÉS

Prix modérés

Tenu par **GALLIOT**

87, Boulevard de Strasbourg, 87, près les gares de l'Est et du Nord.

Une ligne de tramway va directement du boulevard de Strasbourg à l'Exposition Universelle PARIS.

Avis aux propriétaires Vinicoles

ou Maisons de 1^{er} ordre pour les Vins, qui désireraient se faire représenter dans le département du Rhône et région. Ecrire franco, poste restante, Lyon aux initiales C. P.